



Copropriété dans la copropriété

Par **marineblue**, le **15/11/2009** à **12:42**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement situé dans un immeuble qui se compose pour le rez de chaussée et le 1er étage d'un hôtel et le reste sur 6 étages d'appartements en copropriété. Le propriétaire de l'hôtel a transformé l'hôtel en 40 studios les a vendus à des particuliers (autorisé dans le cahier des charges de l'immeuble crée en 1970), gère cette résidence hôtelière, encaisse les locations et redistribue les bénéfices aux multipropriétaires de ces studios (charges déduites)

Les problèmes sont les suivants:

Lors du passage des actes de ventes de ces lots, le notaire n'a pas informé le syndic le propriétaire de l'hôtel doit + de 70.000 euros à la copropriété (il les a retenu et gardé sur les comptes des propriétaires des studios)

La copropriété est en énormes difficultés financières et a dû faire un emprunt pour faire face à des travaux!!!

Sur qui faut il se retourner et de quelle manière???????

Le syndic?, le notaire?, le propriétaire de l'hôtel?

Le conseil syndical est représenté par des personnes par 2 personnes totalement dépassées par les événements, les charges et appels de fonds des travaux ont doublées (400 euros/mois) et rendent les appartements invendables

Merci d'avance à qui pourra nous renseigner (d'autres copropriétaires et moi)